



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DÉCISION N° DC.20.046

portant sur

Le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal d'Ingré à Monsieur A R

Le Maire,

Vu la délibération n° DL.20.029 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° DL.19.019 du conseil municipal en date du 1^{er} septembre 2019 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu la demande présentée par Monsieur A R
tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière

DÉCIDE

Article 1^{er} : il est décidé d'accorder dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de 30 ans, pour une superficie de deux mètres carrés, n° 1313, enregistrée dans le registre sous le n° 514, à compter du 17 septembre 2020 pour valoir à compter du 20 août 2020.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de :

- Renouvellement de la concession accordée le 20 août 1990

Article 3 : La concession est attribuée moyennant la somme totale de cent quatre-vingt-un euros et quarante-cinq centimes (181,45 €) qui sera versée dans la caisse du Trésor Public suivant quittance du 17 septembre 2020.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- Monsieur A R

A Ingré, le **24 SEP. 2020**



Le Maire,

Christian DUMAS.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'État le : **24 SEP. 2020**

Publié ou notifié-le : **24 SEP. 2020**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer**DC-20-046**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-09-24T16-46-26.00 (MI225460068)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20200924-DC-20-046-AR (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal d'Ingré à Monsieur A R**Date de décision :** 24/09/2020**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes**Acte :** dc.20.046 - Concession **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 24/09/20 à 16:46

Date 24/09/20 à 16:46

Date 24/09/20 à 16:54

Par LE TUMELIN SylviePar LE TUMELIN Sylvie